FORMULAIRE D'EVALUATION M3 - NOUVEAUTES

UNIL | Université de Lausanne
Faculté de biologie et de médecine
École de médecine

UNI FR
UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DE MÉDECINE

Evaluation intermédiaire obligatoire

Au plus tard à mi-stage, permet de :
- réajuster les objectifs et les attentes
- éviter une non-validation

Point d'attention / objectifs pour la suite du stage

Auto-évaluation de l'étudiant·e

A remplir par l'étudiant·e avant l'entretien d'évaluation
Permet d'étoffer le feedback

Auto-évaluation de l'étudiant·e – stages M3

Entrustable Professional Activity (EPA)

Activité professionnelle observable et mesurable confiée à l'étudiant·e une fois qu'un niveau de compétence suffisant a été atteint.
⇒ Evaluer le niveau de confiabilité pour chaque EPA en annotant simplement l'échelle ci-dessous
⇒ Selon les stages, certaines EPA ne peuvent pas être évaluées
⇒ Pour plus d'informations, se référer au verso et/ou à cette courte vidéo explicative

La prochaine fois que l'étudiant·e effectuera cette activité professionnelle, quel niveau de supervision lui accorderez-vous ? *(dans les situations cliniques courantes)*

A. Je le/la laisserai m'observer *[Observation – pratique non autorisée]*
B. Nous le ferons ensemble ou il/elle le fera en ma présence *[Supervision directe]*
C. Il/elle le fera sans moi, je contrôlerai systématiquement *[Supervision indirecte]*
D. Il/elle le fera sans moi, je contrôlerai de façon ciblée ou sur demande *[Supervision sur demande, à distance]**
NE = non évalué

Accent sur le commentaire qualitatif

EPA 1 – Take a medical history (A) (B) (C) (D) (NE)

Points forts | *Points à améliorer*

Compétences générales

Intitulés liés à la pratique clinique
⇒ Mettre en exergue les éléments nécessitant une attention particulière
⇒ Documenter la partie descriptive

Compétences générales de l'étudiant·e *(en référence aux 7 rôles des médecins selon CanMEDS, adaptés dans PROFILES)*

	Répond aux attentes	*Nécessite une attention particulière*	*Non évalué*
Connaissances générales dans la discipline			
Communication et relation avec patients et entourage			
Collaboration avec les collègues, y.c. interprofessionnelle			
Attitude professionnelle			
Curiosité scientifique, esprit critique, autonomie dans l'apprentissage			
Promotion de la santé et prévention			
Gestion/organisation du travail			

Motif de non-validation

En cas non-validation, en notifier le motif afin de permettre une éventuelle remédiation

Le stage est : VALIDÉ NON VALIDÉ Timbre & signature : Date : .....

Motifs de non validation (obligatoire)

Evaluateur(s)/-trice(s) directe(s)

Etudiant·e

Responsable de stage

Définitions

PROFILES

En savoir plus :
www.profilesmed.ch

Qu'est-ce que c'est ?

PROFILES est le nouveau référentiel pour la formation médicale prégraduée en Suisse, qui remplace le SCLO (Swiss Catalogue of Learning Objectives). Il décrit le profil générique de compétences des médecins au premier jour de leur assistanat.

Contenu

PROFILES intègre 3 concepts fondamentaux. Il décrit les **compétences générales** nécessaires pour réaliser des **activités professionnelles observables** dans le contexte d'un certain nombre de **situations cliniques** courantes.

Compétences générales

Exemple :
GO 2.1 (rôle communicateur) :
« s'engager et maintenir une relation thérapeutique avec les patients basée sur une compréhension mutuelle, l'empathie et la confiance »

Activités professionnelles confiables (EPA)

Exemple :
EPA 2 *(examen clinique)* :
« Evaluer l'état physique et psychique des patients »

Situations cliniques (SSP)

Exemple :
SSP 45 : *« Toux, expectorations, hémoptysie »*

Dans cet exemple, pour réaliser correctement l'activité professionnelle « EPA 2 - examen clinique », des compétences en lien avec le rôle de communicateur (entre autres) doivent être mobilisées. L'étudiant·e doit être capable de réaliser cette activité par exemple dans le contexte d'un·e patient·e avec de la toux.

« Entrustability » - « confiabilité »

Néologisme basé sur le terme anglais « entrustment » décrivant la décision explicite par un·e superviseur·euse d'accorder sa confiance à un·e étudiant·e de réaliser une activité professionnelle donnée dans le futur sous un certain **niveau de supervision**. En d'autres termes, plus on a confiance dans les compétences de l'étudiant·e, moins l'intensité de la supervision sera grande et plus la supervision sera allégée.